

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
VILLE DE MASCOUCHE

Résolution
03-09-503

RÈGLEMENT NUMÉRO 1038

RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR DES TRONÇONS DES AVENUES DE L'ÉTANG, CRÉPEAU, DE L'ENVOLEE, DE BASSINS DE RÉTENTION DANS LES SECTEURS CRÉPEAU, DE L'ENVOLEE, D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ENTRE LE BOULEVARD MASCOUCHE ET LA RUE DES MÉSANGES, DE SURDIMENSIONNEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL POUR LES TERRES 390, 391, 392, 393, 397 ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 046 000 \$ POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Séance du conseil municipal de la ville de Mascouche tenue à l'endroit ordinaire des séances au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche, le 15 septembre 2003 à 20 h 00, à laquelle sont présents monsieur le conseiller NORMAND PAGÉ, madame la conseillère LISE GAGNON, messieurs les conseillers DOMINIQUE ROY, DONALD MAILLY, ROBERT TRANCHEMONTAGNE, mesdames les conseillères DENISE CLOUTIER GAUVREAU, LOUISE FOURTANÉ BORDONADO et DENISE PAQUETTE formant quorum sous la présidence de monsieur le maire RICHARD MARCOTTE.

CONSIDÉRANT QUE pour développer les secteurs résidentiels sur les terres situées à l'ouest de la montée Masson, de nouvelles voies d'accès et des infrastructures doivent être construites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche n'a pas en mains les fonds nécessaires pour effectuer ces travaux et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt afin de se les procurer;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du conseil municipal de la ville de Mascouche tenue le 4 août 2003 et inscrit au Livre des délibérations sous le numéro 03-08-461;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur le conseiller Robert Tranchemontagne appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par le règlement 1038, sujet à toutes les approbations requises, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus exposé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le Conseil de la ville de Mascouche autorise des travaux de construction de l'avenue de l'Étang entre le boulevard Mascouche et le prolongement de l'avenue Crépeau, de prolongement de l'avenue Crépeau à l'ouest de la montée Masson sur une distance d'environ 84 mètres, de construction d'un tronçon de l'avenue de l'Envolée, ces travaux comprenant fondation, pavage, bordure ou trottoir, piste cyclable, éclairage, aqueduc, égouts sanitaire et pluvial; d'aménagement de bassins de rétention en front de l'avenue de l'Envolée et dans le secteur du prolongement de l'avenue Crépeau; de construction d'une conduite d'égout pluvial entre le boulevard Mascouche et la rue des Mésanges; de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial pour le drainage des terres 390, 391, 392, 393, 397; d'installation de feux de circulation à l'intersection de la montée Masson et de l'avenue Crépeau et les autres travaux connexes, lesquels travaux sont plus amplement décrits à l'estimation préliminaire préparée par monsieur Michel Gobeil, CMA, trésorier, à partir des études préparées par la firme TRIAX, Société d'ingénierie, dont copie est annexée au présent règlement sous la cote "A" pour en faire partie intégrante, totalisant la somme de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$) incluant les frais incidents et les taxes applicables.

ARTICLE 3 :

Aux fins du présent règlement le conseil décrète une dépense n'excédant pas SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$) incluant les taxes applicables, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt, les honoraires de surveillance et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé à l'estimation des coûts préparée par monsieur Michel Gobeil, CMA, trésorier, laquelle est annexée au présent règlement sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 :

Pour se procurer les fonds nécessaires aux fins du présent règlement, la Ville de Mascouche est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$) remboursable sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 5 :

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations mentionnées à l'estimation produite en annexe du présent règlement soit plus élevée que la dépense effectuée, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

- 6.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (635 250 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 9,02 %, représentant les coûts de construction du bassin de rétention en front de l'avenue de l'Envolée, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "B" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ DOLLARS (479 325 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 6,80 %, représentant les coûts de construction du bassin de rétention dans le prolongement de l'avenue Crépeau, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "C" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de DEUX CENT SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (207 900 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 2,95 %, représentant les coûts de construction d'un tronçon de l'avenue de l'Envolée, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "F" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (62 370 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 0,89 %, représentant les coûts de construction d'une conduite d'égout pluvial entre le boulevard Mascouche et la rue des Mésanges, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "G" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (277 200 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 3,93 %, représentant les coûts de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial pour drainer les terres 390 ptie et 391 ptie, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "H" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.

- 6.6 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS (69 300 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 0,98 %, représentant les coûts de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial sur les terres 393 ptie et 397 ptie, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "I" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.7 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (92 400 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 1,31 %, représentant les coûts de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial sur les terres 393 ptie et 397 ptie, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "J" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.8 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE VINGT-CINQ DOLLARS (179 025 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 2,54 %, représentant les coûts de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial sur la terre 397 ptie, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "K" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.9 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (92 400 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 1,31 %, représentant les coûts de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial sur la terre 397 ptie, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "L" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.10 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de SEPT CENT CINQUANTE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS (750 883 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 10,66 %, représentant les coûts de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial sur les terres 392 ptie et 393 ptie, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "M" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.

- 6.11 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS (4 095 997 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 58,13 %, représentant les coûts de construction de l'avenue de l'Étang entre le boulevard Mascouche et le prolongement de l'avenue Crépeau, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés en bordure de l'avenue de l'Étang projetée où seront effectués les travaux ci-dessus, tels qu'indiqués lisérés en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "N" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur étendue en front telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.
- 6.12 Quant aux immeubles non imposables, situés à l'intérieur des périmètres ci-dessus mentionnés ou en front de l'avenue de l'Étang, la taxe spéciale qui devrait leur être imposée en vertu des articles 6.1 à 6.11 inclusivement, sera répartie à raison de leur superficie ou de leur frontage selon le cas tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, sur tous les immeubles compris à l'intérieur des susdits périmètres ou en front de ladite avenue et la taxe spéciale imposée à ces immeubles selon les articles 6.1 à 6.11 sera augmentée en conséquence.

ARTICLE 7 :

- 7.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de CENT TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (103 950 \$) sur le montant total de SEPT MILLIONS QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (7 046 000 \$), soit 1,48 %, représentant les coûts de construction de l'avenue Crépeau sur une distance d'environ 84 mètres pour des travaux de fondation, pavage et feux de circulation à l'intersection de la montée Masson, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non de l'ensemble du territoire de la ville de Mascouche, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur; lesdits travaux étant exécutés selon le liséré noir du plan annexé au présent règlement sous la cote "E" pour en faire partie intégrante.
- 7.2 Quant aux travaux de construction des services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sous le prolongement de l'avenue Crépeau sur une longueur de 84 mètres, ils devront être payés par les propriétaires des terrains identifiés au plan annexé au présent règlement sous la cote "D" pour en faire partie intégrante, conformément au règlement municipal numéro 987, régissant la politique de développement domiciliaire.

ARTICLE 8 :

Le Conseil décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à cinq pour cent (5%) du montant total de la dépense prévue au présent règlement, est destiné à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci; ladite somme étant plus amplement détaillée à un état préparé par monsieur Michel Gobeil, trésorier, en date du 12 septembre 2003 lequel est joint au présent règlement sous la cote "O" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 9 :

Les propriétaires des immeubles mentionnés aux articles 6 et 7 du présent règlement sont, par les présentes, chargés du paiement de la taxe y imposée.

ARTICLE 10 :

Le Conseil affecte au présent règlement tout octroi, subvention ou montant applicable qui pourrait être versé par un gouvernement, un organisme ou une personne, le montant de l'emprunt prévu au présent règlement ainsi que les taxes imposées aux termes des articles 6 et 7 devant être réduits en conséquence, suivant le cas.

ARTICLE 11 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Richard Marcotte, maire



Danielle Lord, greffière

Ce règlement est entré en vigueur le 28 janvier 2004 lors de sa publication dans le journal "La Revue"

Ville de Mascouche

Service des finances et trésorerie

Estimation préliminaire pour les surdimensionnements et travaux collectifs

Entre les terres 390 à 397

Selon les données préparées par la firme Triax
le 30 octobre 2002, le 1er mai 2003, le 15 mai 2003,
et le 20 août 2003

RÈGLEMENT NUMÉRO 1038

ANNEXE "A"

Mode de taxation

Type de taxation

Référence - Estimation de l'ingénieur

Sujet à l'application de l'article 544.1 - L.C.V.

Numéro de la clause de taxation

Objet :

Estimation de la firme Triax ci-jointe

Frais de surveillance des travaux

Sous total des travaux taxables

TPS

TVQ

Sous total des travaux avec taxes

Financement temporaire et permanent et divers

Coût de la clause de taxation (Total)

Annexe B Bassin Superficie	Annexe C Bassin Superficie	Annexe D Indication Promoteur	Annexe E Ensemble Évaluation	Annexe F Bassin Superficie	Annexe G Bassin Superficie	Annexe H Bassin Superficie
Ouverture rue Crépeau						
5	6	Aucun	11	9	10	3
NON	NON	NON	NON	OUI - 50%	OUI - 100 %	NON
6,1	6,2	7,2	7,1	6,3	6,4	6,5
Bassin de l'Envolée	Bassin Crépeau	Aqueduc Égouts et autres tr.	Fondation Pavage Feux de circ.	Partie de la rue de l'Envolée face au bassin	Égout pluvial Sentier - passage	Surd. pluvial Bourque
478 157 \$	360 791 \$	-	78 244 \$	156 488 \$	46 946 \$	208 650 \$
23 908 \$	18 040 \$	-	3 912 \$	7 824 \$	2 347 \$	10 433 \$
502 065 \$	378 831 \$	- \$	82 156 \$	164 312 \$	49 294 \$	219 083 \$
35 145 \$	26 518 \$	-	5 751 \$	11 502 \$	3 451 \$	15 336 \$
40 291 \$	30 401 \$	-	6 593 \$	13 186 \$	3 956 \$	17 581 \$
577 500 \$	435 750 \$	- \$	94 500 \$	189 000 \$	56 700 \$	252 000 \$
57 750 \$	43 575 \$	-	9 450 \$	18 900 \$	5 670 \$	25 200 \$
635 250 \$	479 325 \$	- \$	103 950 \$	207 900 \$	62 370 \$	277 200 \$
9,02%	6,80%	0,00%	1,48%	2,95%	0,89%	3,93%

Montant à récupérer selon l'art 544.1 par clause :

Total à récupérer :

Représentant :

235 620 \$

3,34%

103 950 \$

62 370 \$

Préparé par :

Michel Gobeil CMA

Directeur des finances et trésorier

Le 12 septembre 2003

À partir des estimations de la firme Triax

Ville de Mascouche

Service des finances et trésorerie

Estimation préliminaire pour les surdimensionnements e

Entre les terres 390 à 397

Selon les données préparées par la firme Triax

le 30 octobre 2002, le 1er mai 2003, le 15 mai 2003,

et le 20 août 2003

RÈGLEMENT NUMÉRO 1038

ANNEXE "A"

Mode de taxation

Type de taxation

Référence - Estimation de l'ingénieur

Sujet à l'application de l'article 544.1 - L.C.V.

Numéro de la clause de taxation

Objet :

Estimation de la firme Triax ci-jointe

Frais de surveillance des travaux

Sous total des travaux taxables

TPS

TVQ

Sous total des travaux avec taxes

Financement temporaire et permanent et divers

Coût de la clause de taxation (Total)

Montant à récupérer selon l'art 544.1 par clause :

Total à récupérer :

Représentant :

Préparé par :

Michel Gobell CMA

Directeur des finances et trésorier

Le 12 septembre 2003

À partir des estimations de la firme Triax

Annexe I Bassin Superficie	Annexe J Bassin Superficie	Annexe K Bassin Superficie	Annexe L Bassin Superficie	Annexe M Bassin Superficie	Annexe N Riverain En front	Total du règlement
					Façade	
8 (E-1) OUI - 100 % 6,6	8 (E-2) NON 6,7	8 (E-3) NON 6,8	8 (E-4) NON 6,9	8 (E-5) NON 6,10	30 octobre, 2002 NON 6,11	Travaux et emprunt décrétés
Surd. pluvial 393-397 (Ptie)	Surd. pluvial 393-397 (Ptie)	Surd. pluvial 397 (Ptie)	Surd. pluvial 397 (Ptie)	Surd. pluvial 392-393 (Ptie)	Av de l'Étang jusqu'à Crépeau 76,25%	
52 163 \$	69 550 \$	134 753 \$	69 550 \$	565 195 \$	3 082 944 \$	5 303 431 \$
2 608 \$	3 478 \$	6 738 \$	3 478 \$	28 260 \$	154 147 \$	265 172 \$
54 771 \$	73 028 \$	141 491 \$	73 028 \$	593 454 \$	3 237 092 \$	5 568 603 \$
3 834 \$	5 112 \$	9 904 \$	5 112 \$	41 542 \$	226 596 \$	389 802 \$
4 395 \$	5 860 \$	11 355 \$	5 860 \$	47 625 \$	259 777 \$	446 880 \$
63 000 \$	84 000 \$	162 750 \$	84 000 \$	682 621 \$	3 723 465 \$	6 405 285 \$
6 300 \$	8 400 \$	16 275 \$	8 400 \$	68 262 \$	372 532 \$	640 715 \$
69 300 \$	92 400 \$	179 025 \$	92 400 \$	750 883 \$	4 095 997 \$	7 046 000 \$
0,98%	1,31%	2,54%	1,31%	10,66%	58,13%	7 046 000 \$
						100,00%

Val.

Val.

Construction du boulevard de l'Étang Du boulevard Mascouche jusqu'au boulevard projeté Est-Ouest	30 octobre, 2002 Estimation jusqu'au boul Est-Ouest
Estimation des travaux :	4 173 006 \$
Moins : surdimensionnement pluvial déjà inclus dans autres clauses + imprévus	(129 800) \$
Estimation des travaux :	4 043 206 \$



VILLE DE MASCOUCHE

Bassin de rétention B1
Rue de l'Envolée

ESTIMATION N° 5 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, Bassin de rétention				434 575,00 \$
Imprévus				<u>43 581,92 \$</u>
Sous-total des travaux				478 156,92 \$
T.P.S. (7%)				33 470,98 \$
T.V.Q. (7,5%)				<u>38 372,10 \$</u>
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>550 000,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Bassin de rétention B2
Secteur Crépeau

ESTIMATION N° 6 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, <u>BASSIN DE RÉTENTION B2</u>				
1,1 Déboisement		Global		10 000,00 \$
1,2 Enlèvement et récupération de la terre végétale		Global		10 000,00 \$
1,3 Conduite d'égout en béton-armé, classe 4 avec joints de caoutchouc de :				
- 750 mm de diamètre	200,0	m.lin	350,00 \$	70 000,00 \$
- 1 500 mm de diamètre	20,0	m.lin	800,00 \$	16 000,00 \$
1,4 Regard d'égout préfabriqué	3	unités	5 500,00 \$	16 500,00 \$
1,5 Structure d'entrée	1	unité	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,6 Excavation et mise en forme du bassin incluant la disposition des matériaux de surplus		Global		80 000,00 \$
1,7 Matelas de gabion 0,3 X 1,0 X 4,0	10	unités	280,00 \$	2 800,00 \$
1,8 Perré pour stabilisation des structures d'entrée et de sortie (épaisseur de 400 mm)	100,0	m.ca.	20,00 \$	2 000,00 \$
1,9 Ensemencement incluant fourniture et pose de terre végétale	3 000	m.ca.	4,00 \$	12 000,00 \$



VILLE DE MASCOUCHE

Bassin de rétention B2
Secteur Crépeau

ESTIMATION N° 6 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, <u>BASSIN DE RÉTENTION (suite)</u>				
1,10 Gazonnement par plaques incluant fourniture de terre végétale	13 000	m.ca.	6,00 \$	78 000,00 \$
1,11 Aménagement paysager		Global		<u>15 000,00 \$</u>
Sous-total des travaux				327 300,00 \$
Imprévus				33 491,13 \$
T.P.S. 7%				25 255,38 \$
T.V.Q. 7,5%				28 953,49 \$
TOTAL BASSIN DE RÉTENTION B2				<u>415 000,00 \$</u>

360,791.13 [



VILLE DE MASCOUCHE

Première partie de la rue Crépeau

ESTIMATION N° 11 DU COÛT DES TRAVAUX

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1,	Mise en forme	1 300,0	m.ca.	3,00 \$	3 900,00 \$
2,	Sous-fondation	1 300,0	m.ca.	5,00 \$	6 500,00 \$
3,	Fondation inférieure	1 300,0	m.ca.	8,50 \$	11 050,00 \$
4,	Fondation supérieure	1 300,0	m.ca.	4,30 \$	5 590,00 \$
5,	Revêtement bitumineux (couche de Base)	1 200,0	m.ca.	10,20 \$	12 240,00 \$
6,	Feux de circulation	Global			30 000,00 \$
	Sous-total des travaux				69 280,00 \$
	Imprévus			78,243.86 [8 963,86 \$
	T.P.S. (7%)				5 477,07 \$
	T.V.Q. (7,5%)				6 279,07 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>90 000,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

1,	Travaux d'aqueduc	14 980,00 \$
2,	Travaux d'égout sanitaire	14 100,00 \$
3,	Travaux d'égout pluvial	27 330,00 \$
4,	Travaux de fondation de chaussée	23 860,00 \$
5,	Travaux de bordures et revêtement bitumineux (couche de base)	35 425,00 \$
6,	Travaux de revêtement bitumineux (couche d'usure)	10 280,00 \$
7,	Travaux d'éclairage routier	<u>15 197,00 \$</u>
	Sous-total des travaux	141 172,00 \$
	Imprévis	15 315,72 \$
	T.P.S. (7%)	10 954,13 \$
	T.V.Q. (7,5%)	<u>12 558,14 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u>180 000,00 \$</u>
	Part de la Ville de Mascouche	90 000,00 \$
	Part de monsieur Jean-Guy Ouellette	90 000,00 \$

156,487,72]



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, AQUEDUC				
1,1 Conduite d'aqueduc en CPV, DR-18 incluant système de retenue :				
- de 200 mm de dia.	110,0	m.lin.	95,00 \$	10 450,00 \$
1,2 Poteau d'incendie	1	unité	3 200,00 \$	3 200,00 \$
1,3 Vanne et boîtier sur conduite :				
- de 200 mm de diamètre	0	unité	1 000,00 \$	0,00 \$
1,4 Branchement de service en cuivre de type "K" mou de :				
- 20 mm de diamètre	0	unité	450,00 \$	0,00 \$
- 38 mm de diamètre	0	unité	750,00 \$	0,00 \$
- 50 mm de diamètre	0	unité	1 300,00 \$	0,00 \$
1,5 Raccordement sur conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,6 Essais étanchéité, nettoyage et désinfection	110,0	m.lin	3,00 \$	<u>330,00 \$</u>
TOTAL AQUEDUC				<u>14 980,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2, ÉGOUT SANITAIRE				
2,1 Conduite d'égout en CPV, DR-35 de 250 mm de diamètre	105,0	m.lin.	95,00 \$	9 975,00 \$
2,2 Regard d'égout préfabriqué	1	unité	2 600,00 \$	2 600,00 \$
2,3 Branchement de service en CPV, DR-28 de :				
- 125 mm de diamètre	0	unité	500,00 \$	0,00 \$
- 150 mm de diamètre	0	unité	650,00 \$	0,00 \$
2,4 Raccordement sur conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,5 Essais d'étanchéité, mesure des déformations et inspection télévisée	105,0	m.lin.	5,00 \$	<u>525,00 \$</u>
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE				<u>14 100,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3, ÉGOUT PLUVIAL				
3,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 375 mm de diamètre classe 4	0,0	m.lin.	120,00 \$	0,00 \$
- 450 mm de diamètre classe 4	105,0	m.lin.	146,00 \$	15 330,00 \$
- 1 050 mm de diamètre classe 3	0,0	m.lin.	430,00 \$	0,00 \$
- 1 200 mm de diamètre classe 3	0,0	m.lin.	520,00 \$	0,00 \$
3,2 Regard d'égout préfabriqué	1	unité	3 800,00 \$	3 800,00 \$
3,3 Puisard de rue préfabriqué	4	unités	1 800,00 \$	7 200,00 \$
3,4 Branchement de service en CPV, DR-28 de :				
- 150 mm de diamètre	0	unité	560,00 \$	0,00 \$
- 200 mm de diamètre	0	unité	850,00 \$	0,00 \$
3,5 Raccordement sur conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3,6 Fossés existants à remblayer	Global			0,00 \$
3,7 Perré pour conduite de :				
- 1 050 mm de dia. incluant grille	0	unité	3 000,00 \$	0,00 \$
3,8 Conduite existante à enlever	0,0	m.lin.	30,00 \$	0,00 \$
3,9 Ouverture existante à murer	0	unité	500,00 \$	0,00 \$
3,10 Fossé collecteur proposé	0,0	m.lin.	65,00 \$	0,00 \$
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL				<u>27 330,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4, FONDATION DE CHAUSSÉE				
4,1 Déboisement		Global		1 800,00 \$
4,2 Enlèvement et récupération de la terre végétale		Global		900,00 \$
4,3 Mise en forme de rue	1 150,0	m.ca.	3,00 \$	3 450,00 \$
4,4 Sous-fondation de 450 mm d'épaisseur en sable classe "A"	1 150,0	m.ca.	6,50 \$	7 475,00 \$
4,5 Fondation inférieure de 200 mm d'épaisseur en pierre concassée de calibre 56-0	1 150,0	m.ca.	5,50 \$	6 325,00 \$
4,6 Fondation supérieure de 100 mm d'épaisseur en pierre concassée de calibre 20-0	1 150,0	m.ca.	2,90 \$	3 335,00 \$
4,7 Matériaux de remblai complémentaires pour la surexcavation de l'assise incluant la fourniture de pierre concassée 20-0 mm	5,0	m.cu.	35,00 \$	175,00 \$
4,8 Matériaux organiques à l'extérieur des excavations à enlever	20,0	m.cu.	20,00 \$	400,00 \$
1,9 Blocs de béton à poser		0 unité	200,00 \$	0,00 \$
4,10 Nivellement des terrains après l'enlèvement des surplus d'excavation du fossé		Global		<u>0,00 \$</u>
TOTAL FONDATIONS DE CHAUSSÉE				<u>23 860,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5, <u>BORDURES ET REVÊTEMENT BITUMINEUX</u> <u>(COUCHE DE BASE)</u>				
5,1 Scarification et enlèvement de la pierre contaminée	1 050,0 m.ca.		1,50 \$	1 575,00 \$
5,2 Pierre concassée 20-0 mm pour correction de profil	200,0 t.m.		11,00 \$	2 200,00 \$
5,3 Bordure, hauteur de 450 mm	110,0 m.lin.		35,00 \$	3 850,00 \$
5,4 Trottoir, largeur de 1,5 mètre	110,0 m.lin.		105,00 \$	11 550,00 \$
5,5 Béton bitumineux couche de base EB-14, 45 mm d'épaisseur	1 050,0 m.ca.		9,00 \$	9 450,00 \$
5,6 Béton bitumineux à enlever	10,0 m.ca.		5,00 \$	50,00 \$
5,7 Bordures existante à enlever	5,0 m.lin.		10,00 \$	50,00 \$
5,8 Ajustements mineurs	Global			700,00 \$
5,9 Anneau d'ajustement en béton hauteur de 150 mm	Global			100,00 \$
5,10 Pièces de remplacement	Global			100,00 \$
5,11 Structures à nettoyer	Global			400,00 \$
5,12 Puisard existant à relocaliser	1 unité		500,00 \$	500,00 \$



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5, <u>BORDURES ET REVÊTEMENT BITUMINEUX</u>				
<u>(COUCHE DE BASE) (suite)</u>				
5,13 Traverse électrique	12,0 m.lin.		60,00 \$	720,00 \$
5,14 Plantation de :				
- Frênes	4 unités		320,00 \$	1 280,00 \$
- Érables	4 unités		350,00 \$	1 400,00 \$
- Pometiers	0 unité		300,00 \$	0,00 \$
5,15 Gazonnement par plaques	250,0 m.ca.		6,00 \$	<u>1 500,00 \$</u>
TOTAL BORDURES ET REVÊTEMENT BITUMINEUX				<u>35 425,00 \$</u>
(COUCHE DE BASE)				



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
6, <u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</u>				
6,1 Béton bitumineux couche d'usure EB-10S : - 40 mm d'épaisseur	1 050,0	m.ca.	8,10 \$	8 505,00 \$
6,2 Ajustement pour couche d'usure	Global			500,00 \$
6,3 Béton bitumineux de correction	15,0	t.m.	85,00 \$	<u>1 275,00 \$</u>
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)				<u>10 280,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
7, ÉCLAIRAGE ROUTIER				
7,1 Base de béton avec deux conduits en CPV de 50 mm de diamètre	2	unités	510,00 \$	1 020,00 \$
7,2 Base de béton avec trois conduits en CPV de 50 mm de diamètre	1	unité	520,00 \$	520,00 \$
7,3 Lampadaire décoratif simple	3	unités	3 300,00 \$	9 900,00 \$
7,4 Lampadaire décoratif double	0	unité	4 800,00 \$	0,00 \$
7,5 Tranchée de type "A"	110,0	m.lin.	24,00 \$	2 640,00 \$
7,6 Tranchée de type "A" incluant remblai en pierre concassée	0,0	m.lin.	30,00 \$	0,00 \$
7,7 Conduit supplémentaire en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée type "A"	10,0	m.lin.	6,00 \$	60,00 \$
7,8 Conduite en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée de type "B" existante	12,0	m.lin.	6,00 \$	72,00 \$
7,9 Conducteurs à fournir, installer et raccorder:				
- #4 RWU90-XLPE (-40° C)	300,0	m.lin.	2,20 \$	660,00 \$
- #8 VERT MALT	150,0	m.lin.	1,50 \$	225,00 \$
7,10 Réparation des gazonnements	0,0	m.lin.	9,00 \$	0,00 \$
7,11 Réparation d'entrées charretières en béton bitumineux	0,0	m.lin.	40,00 \$	0,00 \$
7,12 Raccordement sur lampadaires et conduits existants	Global			<u>100,00 \$</u>

TOTAL ÉCLAIRAGE ROUTIER

15 197,00 \$



VILLE DE MASCOUCHE

Conduite d'égout pluvial entre le
boulevard Mascouche et la rue des Mésanges

ESTIMATION N° 10 DU COÛT DES TRAVAUX

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1,1	Conduite d'égout pluvial de 525 mm de diamètre incluant joints de caoutchouc	80,0	m.lin.	250,00 \$	20 000,00 \$
1,2	Regard d'égout préfabriqué	2	unités	3 000,00 \$	6 000,00 \$
1,3	Raccordement sur regard existant incluant le perçage du regard	2	unités	2 500,00 \$	5 000,00 \$
1,4	Réparation des fondations d'une chaussée existante	100,0	m.ca.	18,00 \$	1 800,00 \$
1,5	Réparation de la piste cyclable	25,0	m.ca.	15,00 \$	375,00 \$
1,6	Sentier piétonnier	200,0	m.ca.	30,00 \$	6 000,00 \$
1,7	Gazonnement par plaques	300,0	m.ca.	6,00 \$	1 800,00 \$
1,8	Arbres à remplacer	4	unités	400,00 \$	1 600,00 \$
	Sous-total des travaux				42 575,00 \$
	Imprévus			46,946.32 [4 371,32 \$
	T.P.S. (7%)				3 286,24 \$
	T.V.Q. (7,5%)				3 767,44 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>54 000,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Travaux futurs pour les terres 390 et 391 (M. Mori)

ESTIMATION N° 3 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 600 mm de diamètre, classe 4	85,0	m.lin.	215,00 \$	18 275,00 \$
- 750 mm de diamètre, classe 4	135,0	m.lin.	280,00 \$	37 800,00 \$
- 900 mm de diamètre, classe 4	245,0	m.lin.	380,00 \$	93 100,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué	7	unités	4 600,00 \$	32 200,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	4	unités	1 500,00 \$	<u>6 000,00 \$</u>
Sous-total des travaux				187 375,00 \$
Imprévus				21 275,29 \$
T.P.S. (7%)				14 605,52 \$
T.V.Q. (7,5%)				16 744,19 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>240 000,00 \$</u>

208,650.39



VILLE DE MASCOUCHE

Travaux sur l'avenue de l'Envolée entre
l'entrée du bassin et le croissant des Grives
(Ouellette - L.O.T. - Lapointe & Guilbault)

ESTIMATION N° 8 (E-1) DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 600 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	215,00 \$	0,00 \$
- 675 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	245,00 \$	0,00 \$
- 750 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	280,00 \$	0,00 \$
- 900 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	380,00 \$	0,00 \$
- 1 050 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	450,00 \$	0,00 \$
- 1 350 mm de diamètre, classe 3	80,0	m.lin.	540,00 \$	43 200,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	0	unité	1 500,00 \$	0,00 \$
Sous-total des travaux				48 200,00 \$
Imprévis			52,162.57 [3 962,57 \$
T.P.S. (7%)				3 651,38 \$
T.V.Q. (7,5%)				4 186,05 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>60 000,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Travaux sur l'avenue de l'Envolée entre
le croissant des Grives et la terre 397
(Ouellette - L.O.T. - Lapointe & Guilbault)

ESTIMATION N° 8 (E-2) DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 600 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	215,00 \$	0,00 \$
- 675 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	245,00 \$	0,00 \$
- 750 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	280,00 \$	0,00 \$
- 900 mm de diamètre, classe 4	175,0	m.lin.	290,00 \$	50 750,00 \$
- 1 050 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	450,00 \$	0,00 \$
- 1 350 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	710,00 \$	0,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué	3	unités	5 000,00 \$	15 000,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	0	unité	1 500,00 \$	0,00 \$
Sous-total des travaux				65 750,00 \$
Imprévis				3 800,10 \$
T.P.S. (7%)				4 868,50 \$
T.V.Q. (7,5%)				5 581,40 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>80 000,00 \$</u>

69,550.10 [



VILLE DE MASCOUCHE

Travaux pour les futures rues sur les terres 392, 393 et 397
(Ouellette - L.O.T.)

ESTIMATION N° 8 (E-3) DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 600 mm de diamètre, classe 4	115,0	m.lin.	215,00 \$	24 725,00 \$
- 675 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	245,00 \$	0,00 \$
- 750 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	280,00 \$	0,00 \$
- 900 mm de diamètre, classe 4	220,0	m.lin.	380,00 \$	83 600,00 \$
- 1 050 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	450,00 \$	0,00 \$
- 1 350 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	710,00 \$	0,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué	3	unités	4 600,00 \$	13 800,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	2	unités	1 500,00 \$	3 000,00 \$
Sous-total des travaux				125 125,00 \$
Imprévus				9 628,31 \$
T.P.S. (7%)				9 432,73 \$
T.V.Q. (7,5%)				10 813,96 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>155 000,00 \$</u>

134,753.31 [



VILLE DE MASCOUCHE

Travaux pour les futures rues sur les terres 392, 393 et 397
(Ouellette - L.O.T.)

ESTIMATION N° 8 (E-4) DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 600 mm de diamètre, classe 4	100,0	m.lin.	215,00 \$	21 500,00 \$
- 675 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	245,00 \$	0,00 \$
- 750 mm de diamètre, classe 4	95,0	m.lin.	280,00 \$	26 600,00 \$
- 900 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	380,00 \$	0,00 \$
- 1 050 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	450,00 \$	0,00 \$
- 1 350 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	710,00 \$	0,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué	3	unités	4 600,00 \$	13 800,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	2	unités	1 500,00 \$	3 000,00 \$
Sous-total des travaux				64 900,00 \$
Imprévus				4 650,10 \$
T.P.S. (7%)				4 868,50 \$
T.V.Q. (7,5%)				5 581,40 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>80 000,00 \$</u>

69,550,10 [



VILLE DE MASCOUCHE

Travaux pour les futures rues sur les terres 392, 393 et 397
(Ouellette - L.O.T.)

ESTIMATION N° 8 (E-5) DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 600 mm de diamètre, classe 4	375,0	m.lin.	215,00 \$	80 625,00 \$
- 675 mm de diamètre, classe 4	245,0	m.lin.	245,00 \$	60 025,00 \$
- 750 mm de diamètre, classe 4	280,0	m.lin.	280,00 \$	78 400,00 \$
- 900 mm de diamètre, classe 4	420,0	m.lin.	380,00 \$	159 600,00 \$
- 1 050 mm de diamètre, classe 3	100,0	m.lin.	450,00 \$	45 000,00 \$
- 1 350 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	710,00 \$	0,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué	17	unités	4 600,00 \$	78 200,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	8	unités	1 500,00 \$	<u>12 000,00 \$</u>
Sous-total des travaux				513 850,00 \$
Imprévus			563,194.54 [51 244,54 \$
T.P.S. (7%)				39 556,62 \$
T.V.Q. (7,5%)				45 348,84 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>650 000,00 \$</u>



TRIAX
SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE

EST #7
ANN # N

Laval, le 30 octobre 2002

Monsieur Luc Tremblay, directeur
VILLE DE MASCOUCHE
3034, chemin Ste-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1P1

**OBJET : Services municipaux pour la rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang
et le futur boulevard Angora
ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX**

Monsieur,

Faisant suite à votre demande, nous vous transmettons l'estimation du coût des travaux pour le projet mentionné en rubrique. Les coûts ont été déterminés en fonction d'un boulevard longeant le coteau sur une distance de 2 050 mètres.

Nous joignons également le budget d'honoraires pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 550 000 \$ (taxes incluses).

Espérant le tout à votre entière satisfaction et nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.


André de Maisonneuve, ing.

ADM/ml

p.j.



TRIAX
SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

<u>Résumé du coût des travaux</u>		Surdim. et ouvr. coll.
1. Aqueduc	396 750,00 \$	62 750,00 \$
2. Égout sanitaire	414 650,00 \$	0,00 \$
3. Égout pluvial et drainage	714 200,00 \$	118 000,00 \$
4. Préliminaires de rue	495 000,00 \$	123 200,00 \$
5. Pavage, bordures et trottoirs	1 035 750,00 \$	407 000,00 \$
6. Piste cyclable	136 500,00 \$	136 500,00 \$
7. Éclairage de rue	<u>615 000,00 \$</u>	<u>307 500,00 \$</u>
Sous-total	3 807 850,00 \$	1 154 950,00 \$
Imprévus	365 155,87 \$	109 992,40 \$
Sous-total des travaux	4 173 005,87 \$	1 264 942,40 \$
T.P.S. (7%)	292 110,41 \$	88 545,97 \$
T.V.Q. (7,5%)	<u>334 883,72 \$</u>	<u>101 511,63 \$</u>
GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u>4 800 000,00 \$</u>	<u>1 455 000,00 \$ *</u>

41 173,005,87

Par: André de Maisonneuve, ing.
Le 4 septembre 2001
Révisée 4 février 2002
Révisée 30 octobre 2002

* Ce montant est inclus dans le coût des travaux de 4 800 000,00 \$

EST-7

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	SURDIMENSION- NEMENT ET OUVRAGES COLLECTIFS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1. AQUEDUC								
1.1 Conduite d'aqueduc de : - 250 mm de dia.	2 050,0	m.lin.	125,00 \$	256 250,00 \$	2 050,0	mètres	25,00 \$	51 250,00 \$
1.2 Vanne et boîtier sur conduite de 250 mm	7	unités	1 500,00 \$	10 500,00 \$	7	unités	500,00 \$	3 500,00 \$
1.3 Borne-fontaine à trois sorties sur conduite de : - 250 mm de dia.	16	unités	3 000,00 \$	48 000,00 \$	16	unités	500,00 \$	8 000,00 \$
1.4 Raccordement sur conduite existante	5	unités	2 000,00 \$	10 000,00 \$				
1.5 Pierre concassée sous l'assise de la conduite	1 000,0	t.m.	12,00 \$	12 000,00 \$				
1.6 Entrées de service d'aqueduc	150	unités	400,00 \$	60 000,00 \$				
TOTAL AQUEDUC:				<u>396 750,00 \$</u>				<u>62 750,00 \$</u>

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	SURDIMENSION- NEMENT ET OUVRAGES COLLECTIFS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
2. ÉGOUT SANITAIRE								
2.1 Conduite d'égout en CPV DR-35: - 250 mm de dia.	2 050,0	mètres	125,00 \$	256 250,00 \$				
2.2 Regard d'égout préfabriqué avec garniture de caoutchouc de: - type M-1200 de Lécuyer	32	unités	3 000,00 \$	96 000,00 \$				
2.3 Pierre concassée sous l'assise de la conduite	200,0	t.m.	12,00 \$	2 400,00 \$				
2.4 Entrées de service	150	unités	400,00 \$	60 000,00 \$				
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE:				<u>414 650,00 \$</u>				

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	SURDIMENSION- NEMENT ET OUVRAGES COLLECTIFS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
3. ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE								
3.1 Conduite d'égout avec joints étanches								
- 300 mm de dia.	230,0	mètres	90,00 \$	20 700,00 \$				
- 375 mm de dia.	450,0	mètres	110,00 \$	49 500,00 \$				
- 450 mm de dia.	500,0	mètres	140,00 \$	70 000,00 \$				
- 600 mm de dia.	170,0	mètres	200,00 \$	34 000,00 \$				
- 675 mm de dia.	200,0	mètres	240,00 \$	48 000,00 \$	200,0 mètres		40,00 \$	8 000,00 \$
- 900 mm de dia.	500,0	mètres	400,00 \$	200 000,00 \$	500,0 mètres		200,00 \$	100 000,00 \$
3.2 Regard d'égout préfabriqué de type :								
- M-1200 de Lécuyer	20	unités	3 000,00 \$	60 000,00 \$				
- M-1600 de Lécuyer	10	unités	4 000,00 \$	40 000,00 \$	10 unités		1 000,00 \$	10 000,00 \$
3.3 Puisard de rue préfabriqué	80	unités	1 500,00 \$	120 000,00 \$				
3.4 Pierre concassée sous l'assise de la conduite	1 000,0	t.m.	12,00 \$	12 000,00 \$				
3.5 Entrées de service	150	unités	400,00 \$	60 000,00 \$				
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE:				<u>714 200,00 \$</u>				<u>118 000,00 \$</u>

EST 47

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	SURDIMENSION- NEMENT ET OUVRAGES COLLECTIFS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
4. PRÉLIMINAIRES DE RUE								
4.1 Mise en forme de la rue	22 500,0	m.ca.	3,50 \$	78 750,00 \$	5 600,0	m.ca.	3,50 \$	19 600,00 \$
4.2 Coussin de sable cl. A de 350 mm d'épaisseur	22 500,0	m.ca.	5,50 \$	123 750,00 \$	5 600,0	m.ca.	5,50 \$	30 800,00 \$
4.3 Sous-fondation en pierre concassée de calibre 56-0 de 250 mm d'épaisseur	22 500,0	m.ca.	8,00 \$	180 000,00 \$	5 600,0	m.ca.	8,00 \$	44 800,00 \$
4.4 Fondation en pierre concassée de calibre 20-0 de 150 mm d'épaisseur	22 500,0	m.ca.	5,00 \$	112 500,00 \$	5 600,0	m.ca.	5,00 \$	28 000,00 \$
TOTAL PRÉLIMINAIRES DE RUE:				<u>495 000,00 \$</u>				<u>123 200,00 \$</u>

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	SURDIMENSION- NEMENT ET OUVRAGES COLLECTIFS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
5. PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS								
5.1 Trottoir en béton	2 050,0	mètres	100,00 \$	205 000,00 \$	2 050,0	mètres	100,00 \$	205 000,00 \$
5.2 Bordure en béton	4 100,0	mètres	40,00 \$	164 000,00 \$				
5.3 Engazonnement	8 000,0	m.ca.	6,00 \$	48 000,00 \$	8 000,0	m.ca.	6,00 \$	48 000,00 \$
5.4 Pavage couche de base 50 mm d'épaisseur	22 500,0	m.ca.	12,50 \$	281 250,00 \$	5 600,0	m.ca.	12,50 \$	70 000,00 \$
5.5 Pavage couche d'usure 50 mm d'épaisseur	22 500,0	m.ca.	15,00 \$	337 500,00 \$	5 600,0	m.ca.	15,00 \$	84 000,00 \$
TOTAL PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS:				<u>1 035 750,00 \$</u>				<u>407 000,00 \$</u>

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	SURDIMENSION- NEMENT ET OUVRAGES COLLECTIFS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
6. PISTE CYCLABLE								
6.1 Mise en forme piste cyclable	6 500,0	m.ca.	2,00 \$	13 000,00 \$	6 500,0	m.ca.	2,00 \$	13 000,00 \$
6.2 Fondation piste cyclable	6 500,0	m.ca.	9,00 \$	58 500,00 \$	6 500,0	m.ca.	9,00 \$	58 500,00 \$
6.3 Pavage 50 mm d'épaisseur	6 500,0	m.ca.	10,00 \$	65 000,00 \$	6 500,0	m.ca.	10,00 \$	65 000,00 \$
TOTAL PISTE CYCLABLE:				<u>136 500,00 \$</u>				<u>136 500,00 \$</u>

EST-7

VILLE DE MASCOUCHE

Services municipaux - Rue Collectrice entre l'avenue de l'Étang et le futur boulevard Angora

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	SURDIMENSION- NEMENT ET OUVRAGES COLLECTIFS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
7. ÉCLAIRAGE DE RUE								
7.1 Rue collectrice	2 050,0	mètres	300,00 \$	615 000,00 \$	2 050,0	mètres	150,00 \$	307 500,00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE DE RUE:				<u>615 000,00 \$</u>				<u>307 500,00 \$</u>

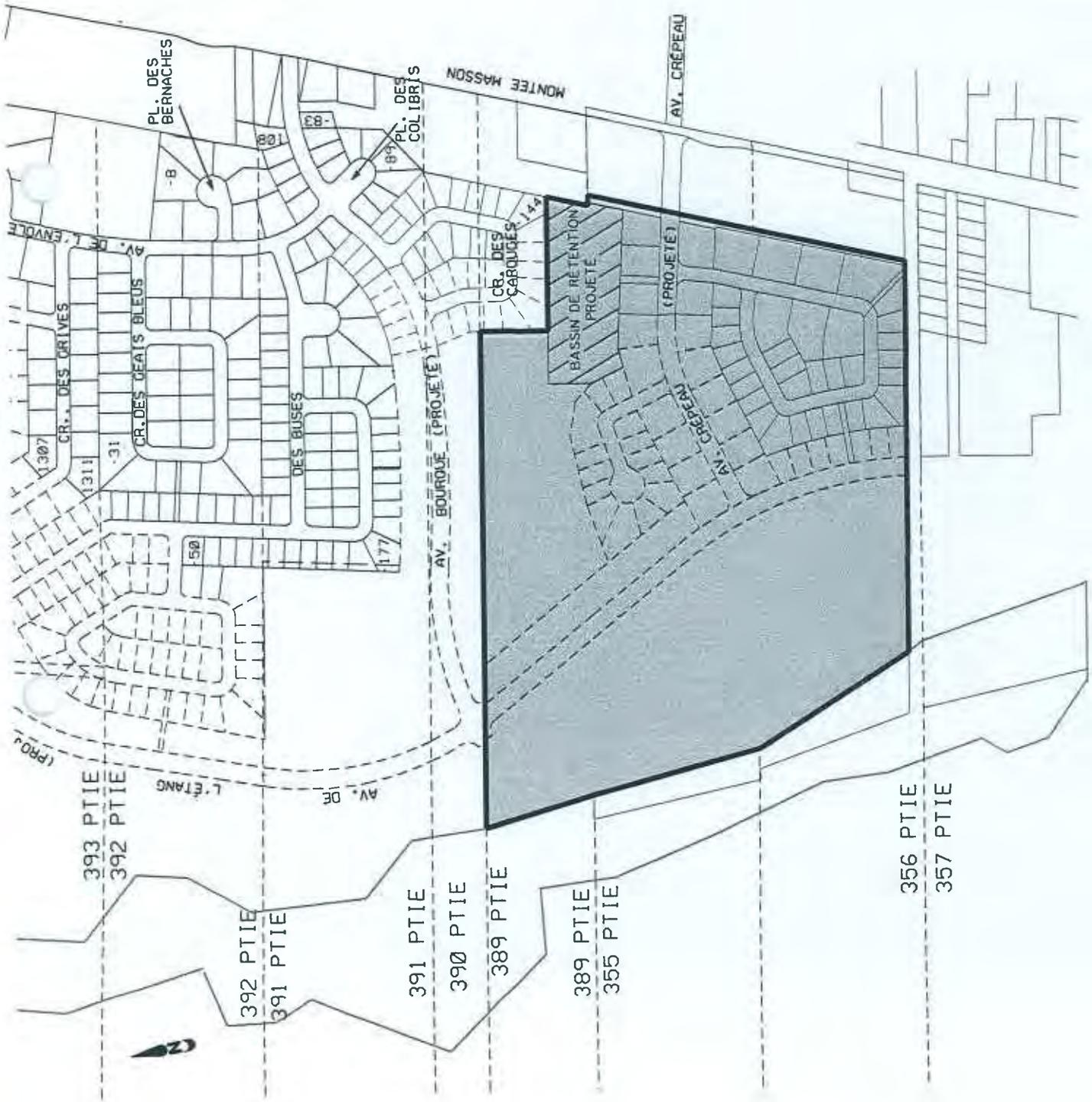


VILLE DE
Mascouche

RÈGLEMENT 1038

Service de l'aménagement
du territoire

août 2003





VILLE DE
Mascouche

RÈGLEMENT 1038

Service de l'aménagement
du territoire

août 2003



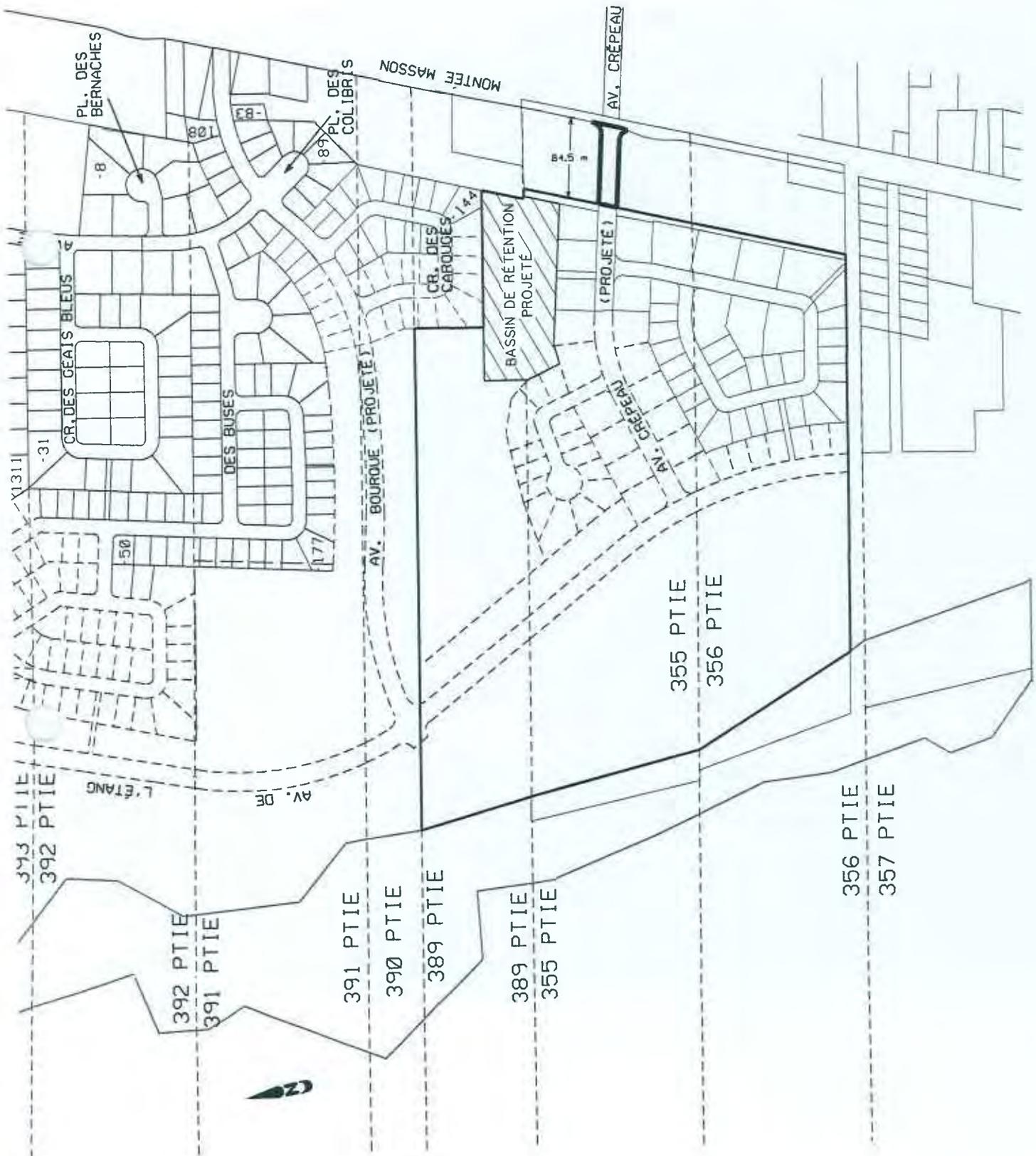


VILLE DE
Mascouche

RÈGLEMENT 1038

Service de l'aménagement
du territoire

août 2003





RÈGLEMENT 1038

Service de l'aménagement
du territoire

août 2003







RÈGLEMENT 1038

Service de l'aménagement
du territoire

septembre 2003





VILLE DE
Mascouche

RÈGLEMENT 1038

Service de l'aménagement
du territoire

septembre 2003





VILLE DE Mascouche

RÈGLEMENT 1038

Service de l'oménagement du territoire

septembre 2003

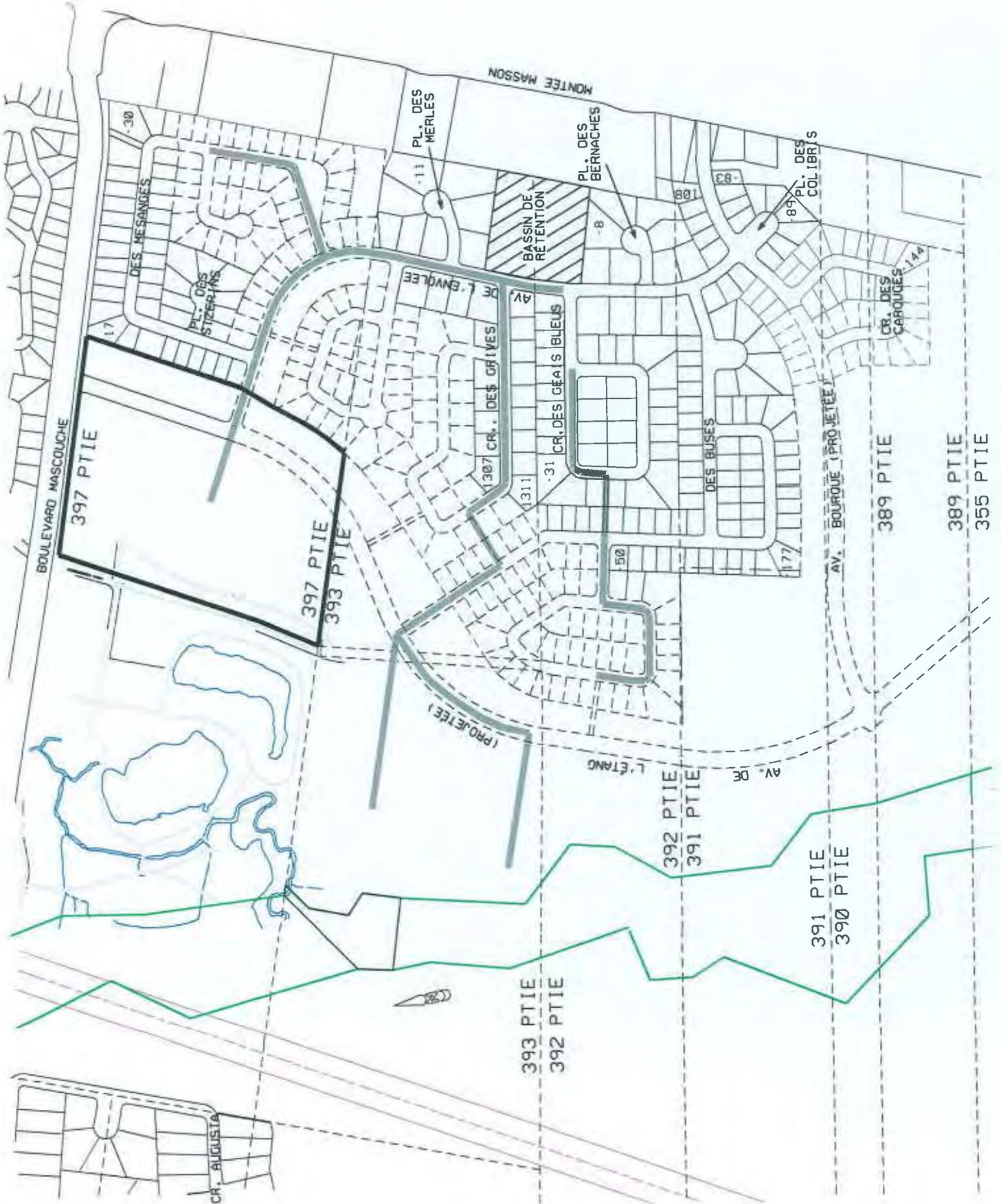


RÈGLEMENT 1038



Service de l'aménagement
du territoire

septembre 2003

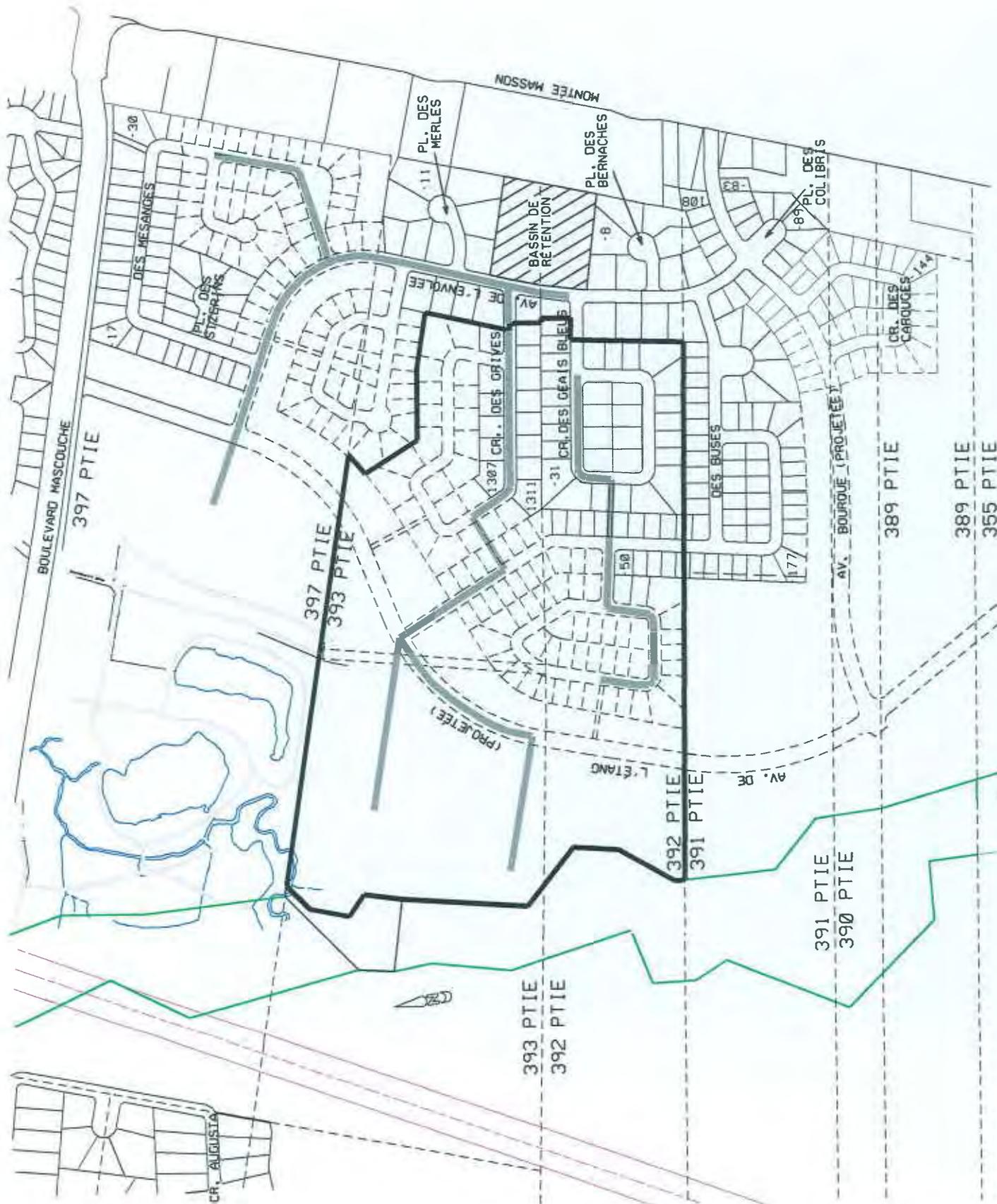




RÈGLEMENT 1038

Service de l'aménagement
du territoire

septembre 2003



Ville de Mascouche

Service des finances et trésorerie

Estimation préliminaire pour les surdimensionnements et travaux collectifs

Entre les terres 390 à 397

RÈGLEMENT NUMÉRO 1038
ANNEXE "O"

Selon les données préparées par la firme Triax
le 30 octobre 2002, le 1er mai 2003, le 15 mai 2003,
et le 20 août 2003

SOMMES ENGAGÉES AVANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1038

EXTRAIT DE L'ANNEXE "A" DU RÈGLEMENT NO 1038
POUR LES CLAUSES DU RÈGLEMENT SUJETTES
À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 544.1 - L.C.V.

Mode de taxation
Type de taxation

Référence - Estimation de l'ingénieur (PIÈCES JOINTES)
Sujet à l'application de l'article 544.1 - L.C.V.
Numéro de la clause de taxation
Objet :

Estimation de la firme Triax ci-jointe	
Frais de surveillance des travaux	5,0%
Sous total des travaux taxables	
TPS	7,0%
TVQ	7,5%
Sous total des travaux avec taxes	
Financement temporaire et permanent et divers	10,0%
Coût de la clause de taxation (Total)	

Annexe F Bassin Superficie	Annexe G Bassin Superficie	Annexe I Bassin Superficie
9 OUI - 50% 6,3	10 OUI - 100 % 6,4	8 (E-1) OUI - 100 % 6,6
Partie de la rue de l'Envoïée face au bassin	Égout pluvial Sentier - passage	Surd. pluvial 393-397 (Ptie)
156 488 \$	46 946 \$	52 163 \$
7 824 \$	2 347 \$	2 608 \$
164 312 \$	49 294 \$	54 771 \$
11 502 \$	3 451 \$	3 834 \$
13 186 \$	3 956 \$	4 395 \$
189 000 \$	56 700 \$	63 000 \$
18 900 \$	5 670 \$	6 300 \$
207 900 \$	62 370 \$	69 300 \$

Montant des engagements selon l'art 544.1 par clause :

103 950 \$	62 370 \$	69 300 \$
------------	-----------	-----------

Sommaire :

Montant du règlement numéro 1038 :	7 046 000 \$	
Total à récupérer :	235 620 \$	
Représentant :	3,34%	du montant de l'emprunt et des travaux décrétés

Préparé par :


Michel Gobeil CMA
Directeur des finances et trésorier
Le 12 septembre 2003



VILLE DE MASCOCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

1,	Travaux d'aqueduc	14 980,00 \$
2,	Travaux d'égout sanitaire	14 100,00 \$
3,	Travaux d'égout pluvial	27 330,00 \$
4,	Travaux de fondation de chaussée	23 860,00 \$
5,	Travaux de bordures et revêtement bitumineux (couche de base)	35 425,00 \$
6,	Travaux de revêtement bitumineux (couche d'usure)	10 280,00 \$
7,	Travaux d'éclairage routier	<u>15 197,00 \$</u>
	Sous-total des travaux	141 172,00 \$
	Imprévus	15 315,72 \$
	T.P.S. (7%)	10 954,13 \$
	T.V.Q. (7,5%)	<u>12 558,14 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u>180 000,00 \$</u>
	Part de la Ville de Mascouche	90 000,00 \$
	Part de monsieur Jean-Guy Ouellette	90 000,00 \$

156,487.72

}



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU CÔÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, AQUEDUC				
1,1 Conduite d'aqueduc en CPV, DR-18 incluant système de retenue : - de 200 mm de dia.	110,0	m.lin.	95,00 \$	10 450,00 \$
1,2 Poteau d'incendie	1	unité	3 200,00 \$	3 200,00 \$
1,3 Vanne et boîtier sur conduite : - de 200 mm de diamètre	0	unité	1 000,00 \$	0,00 \$
1,4 Branchement de service en cuivre de type "K" mou de :				
- 20 mm de diamètre	0	unité	450,00 \$	0,00 \$
- 38 mm de diamètre	0	unité	750,00 \$	0,00 \$
- 50 mm de diamètre	0	unité	1 300,00 \$	0,00 \$
1,5 Raccordement sur conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,6 Essais étanchéité, nettoyage et désinfection	110,0	m.lin	3,00 \$	<u>330,00 \$</u>
TOTAL AQUEDUC				<u>14 980,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2, ÉGOUT SANITAIRE				
2,1 Conduite d'égout en CPV, DR-35 de 250 mm de diamètre	105,0	m.lin.	95,00 \$	9 975,00 \$
2,2 Regard d'égout préfabriqué	1	unité	2 600,00 \$	2 600,00 \$
2,3 Branchement de service en CPV, DR-28 de :				
- 125 mm de diamètre	0	unité	500,00 \$	0,00 \$
- 150 mm de diamètre	0	unité	650,00 \$	0,00 \$
2,4 Raccordement sur conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,5 Essais d'étanchéité, mesure des déformations et inspection télévisée	105,0	m.lin.	5,00 \$	<u>525,00 \$</u>
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE				<u>14 100,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3, ÉGOUT PLUVIAL				
3,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 375 mm de diamètre classe 4	0,0	m.lin.	120,00 \$	0,00 \$
- 450 mm de diamètre classe 4	105,0	m.lin.	146,00 \$	15 330,00 \$
- 1 050 mm de diamètre classe 3	0,0	m.lin.	430,00 \$	0,00 \$
- 1 200 mm de diamètre classe 3	0,0	m.lin.	520,00 \$	0,00 \$
3,2 Regard d'égout préfabriqué	1	unité	3 800,00 \$	3 800,00 \$
3,3 Puisard de rue préfabriqué	4	unités	1 800,00 \$	7 200,00 \$
3,4 Branchement de service en CPV, DR-28 de :				
- 150 mm de diamètre	0	unité	560,00 \$	0,00 \$
- 200 mm de diamètre	0	unité	850,00 \$	0,00 \$
3,5 Raccordement sur conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3,6 Fossés existants à remblayer	Global			0,00 \$
3,7 Perré pour conduite de :				
- 1 050 mm de dia. incluant grille	0	unité	3 000,00 \$	0,00 \$
3,8 Conduite existante à enlever	0,0	m.lin.	30,00 \$	0,00 \$
3,9 Ouverture existante à murer	0	unité	500,00 \$	0,00 \$
3,10 Fossé collecteur proposé	0,0	m.lin.	65,00 \$	<u>0,00 \$</u>
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL				<u>27 330,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4, FONDATION DE CHAUSSÉE				
4,1 Déboisement		Global		1 800,00 \$
4,2 Enlèvement et récupération de la terre végétale		Global		900,00 \$
4,3 Mise en forme de rue	1 150,0	m.ca.	3,00 \$	3 450,00 \$
4,4 Sous-fondation de 450 mm d'épaisseur en sable classe "A"	1 150,0	m.ca.	6,50 \$	7 475,00 \$
4,5 Fondation inférieure de 200 mm d'épaisseur en pierre concassée de calibre 56-0	1 150,0	m.ca.	5,50 \$	6 325,00 \$
4,6 Fondation supérieure de 100 mm d'épaisseur en pierre concassée de calibre 20-0	1 150,0	m.ca.	2,90 \$	3 335,00 \$
4,7 Matériaux de remblai complémentaires pour la surexcavation de l'assise incluant la fourniture de pierre concassée 20-0 mm	5,0	m.cu.	35,00 \$	175,00 \$
4,8 Matériaux organiques à l'extérieur des excavations à enlever	20,0	m.cu.	20,00 \$	400,00 \$
4,9 Blocs de béton à poser	0	unité	200,00 \$	0,00 \$
4,10 Nivellement des terrains après l'enlèvement des surplus d'excavation du fossé		Global		<u>0,00 \$</u>
TOTAL FONDATIONS DE CHAUSSÉE				<u>23 860,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5, <u>BORDURES ET REVÊTEMENT BITUMINEUX</u>				
<u>(COUCHE DE BASE)</u>				
5,1 Scarification et enlèvement de la pierre contaminée	1 050,0 m.ca.		1,50 \$	1 575,00 \$
5,2 Pierre concassée 20-0 mm pour correction de profil	200,0 t.m.		11,00 \$	2 200,00 \$
5,3 Bordure, hauteur de 450 mm	110,0 m.lin.		35,00 \$	3 850,00 \$
5,4 Trottoir, largeur de 1,5 mètre	110,0 m.lin.		105,00 \$	11 550,00 \$
5,5 Béton bitumineux couche de base EB-14, 45 mm d'épaisseur	1 050,0 m.ca.		9,00 \$	9 450,00 \$
5,6 Béton bitumineux à enlever	10,0 m.ca.		5,00 \$	50,00 \$
5,7 Bordures existante à enlever	5,0 m.lin.		10,00 \$	50,00 \$
5,8 Ajustements mineurs	Global			700,00 \$
5,9 Anneau d'ajustement en béton hauteur de 150 mm	Global			100,00 \$
5,10 Pièces de remplacement	Global			100,00 \$
5,11 Structures à nettoyer	Global			400,00 \$
5,12 Puisard existant à relocaliser	1 unité		500,00 \$	500,00 \$



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5, <u>BORDURES ET REVÊTEMENT BITUMINEUX</u> <u>(COUCHE DE BASE) (suite)</u>				
5,13 Traverse électrique	12,0 m.lin.		60,00 \$	720,00 \$
5,14 Plantation de :				
- Frênes	4 unités		320,00 \$	1 280,00 \$
- Érables	4 unités		350,00 \$	1 400,00 \$
- Pometiers	0 unité		300,00 \$	0,00 \$
5,15 Gazonnement par plaques	250,0 m.ca.		6,00 \$	<u>1 500,00 \$</u>
TOTAL BORDURES ET REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)				<u>35 425,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
6, <u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</u>				
6,1 Béton bitumineux couche d'usure EB-10S : - 40 mm d'épaisseur	1 050,0	m.ca.	8,10 \$	8 505,00 \$
6,2 Ajustement pour couche d'usure		Global		500,00 \$
6,3 Béton bitumineux de correction	15,0	t.m.	85,00 \$	<u>1 275,00 \$</u>
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)				<u>10 280,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Envolée face au bassin de rétention

ESTIMATION N° 9 DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
7, ÉCLAIRAGE ROUTIER				
7,1 Base de béton avec deux conduits en CPV de 50 mm de diamètre	2	unités	510,00 \$	1 020,00 \$
7,2 Base de béton avec trois conduits en CPV de 50 mm de diamètre	1	unité	520,00 \$	520,00 \$
7,3 Lampadaire décoratif simple	3	unités	3 300,00 \$	9 900,00 \$
7,4 Lampadaire décoratif double	0	unité	4 800,00 \$	0,00 \$
7,5 Tranchée de type "A"	110,0	m.lin.	24,00 \$	2 640,00 \$
7,6 Tranchée de type "A" incluant remblai en pierre concassée	0,0	m.lin.	30,00 \$	0,00 \$
7,7 Conduit supplémentaire en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée type "A"	10,0	m.lin.	6,00 \$	60,00 \$
7,8 Conduite en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée de type "B" existante	12,0	m.lin.	6,00 \$	72,00 \$
7,9 Conducteurs à fournir, installer et raccorder:				
- #4 RWU90-XLPE (-40° C)	300,0	m.lin.	2,20 \$	660,00 \$
- #8 VERT MALT	150,0	m.lin.	1,50 \$	225,00 \$
7,10 Réparation des gazonnements	0,0	m.lin.	9,00 \$	0,00 \$
7,11 Réparation d'entrées charretières en béton bitumineux	0,0	m.lin.	40,00 \$	0,00 \$
7,12 Raccordement sur lampadaires et conduits existants		Global		<u>100,00 \$</u>
TOTAL ÉCLAIRAGE ROUTIER				<u>15 197,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Conduite d'égout pluvial entre le
boulevard Mascouche et la rue des Mésanges

ESTIMATION N° 10 DU COÛT DES TRAVAUX

	<u>Description des travaux</u>	<u>Quantité</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>
1,1	Conduite d'égout pluvial de 525 mm de diamètre incluant joints de caoutchouc	80,0	m.lin.	250,00 \$	20 000,00 \$
1,2	Regard d'égout préfabriqué	2	unités	3 000,00 \$	6 000,00 \$
1,3	Raccordement sur regard existant incluant le perçage du regard	2	unités	2 500,00 \$	5 000,00 \$
1,4	Réparation des fondations d'une chaussée existante	100,0	m.ca.	18,00 \$	1 800,00 \$
1,5	Réparation de la piste cyclable	25,0	m.ca.	15,00 \$	375,00 \$
1,6	Sentier piétonnier	200,0	m.ca.	30,00 \$	6 000,00 \$
1,7	Gazonnement par plaques	300,0	m.ca.	6,00 \$	1 800,00 \$
1,8	Arbres à remplacer	4	unités	400,00 \$	<u>1 600,00 \$</u>
	Sous-total des travaux				42 575,00 \$
	Imprévus			46,946032 [4 371,32 \$
	T.P.S. (7%)				3 286,24 \$
	T.V.Q. (7,5%)				3 767,44 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>54 000,00 \$</u>



VILLE DE MASCOUCHE

Travaux sur l'avenue de l'Envolée entre
l'entrée du bassin et le croissant des Grives
(Ouellette - L.O.T. - Lapointe & Guilbault)

ESTIMATION N° 8 (E-1) DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 600 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	215,00 \$	0,00 \$
- 675 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	245,00 \$	0,00 \$
- 750 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	280,00 \$	0,00 \$
- 900 mm de diamètre, classe 4	0,0	m.lin.	380,00 \$	0,00 \$
- 1 050 mm de diamètre, classe 3	0,0	m.lin.	450,00 \$	0,00 \$
- 1 350 mm de diamètre, classe 3	80,0	m.lin.	540,00 \$	43 200,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	0	unité	1 500,00 \$	0,00 \$
Sous-total des travaux				48 200,00 \$
Imprévus			52,162.57 [3 962,57 \$
T.P.S. (7%)				3 651,38 \$
T.V.Q. (7,5%)				4 186,05 \$
GRAND TOTAL DES TRAVAUX				<u>60 000,00 \$</u>